



**BAREMES HONORAIRES ARENA IMMOBILIER.**  
IMMOBILIER DIT « ANCIEN »  
( HORS VEFA ET IMMOBILIER D'ENTREPRISE)

LES HONORAIRES S'ENTENDENT TOUTES TAXES COMPRISES

Prix de vente net vendeur	Honoraires HT	Honoraires TTC
De 1 à 50 000€	8,33 %	10 % avec un minimum de 3000€
De 50 001 à 150 000 €	6,66 %	8 %
De 150 001 à 250 000 €	5,83 %	7 %
De 250 001 à 1 200 000 €	5 %	6 %
> à 1 200 001 €	4,16 %	5 %

Etant précisé que les commissions ci-dessus doivent être appliquées dans une majorité des transactions, il est possible d'y déroger, uniquement à la baisse, pour des affaires particulières et dans les limites proches des conditions pratiquées (note de la DGCCRF suite à l'arrêt du 10/01/2017)

**BAREME DES HONORAIRES NEUF-VEFA**

(Vente en ETAT Futur d'achèvement) Montant des Honoraires AU 09 MARS 2020,  
Il est précisé que dans le cadre de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier (agence, promoteur, etc.) le barème applicable reste celui de l'agence titulaire du mandat ou celui du promoteur. Dans le cadre des mandats de commercialisation ou des délégations de ces mandats concernant les terrains en lotissement et Foncier à destination de construction d'habitations neuves ou les programmes neufs, le barème applicable est déterminé par le promoteur en charge du programme concerné.  
ARENA IMMOBILIER applique ainsi la grille tarifaire de ses promoteurs partenaires. En toute hypothèse, le consommateur est informé que : - Le barème pratiqué par l'agence immobilière ne peut jamais être dépassé. - Les honoraires sont à la charge du vendeur (promoteur). - Les tarifs s'entendent Toutes Taxes Comprises (TTC). - En cas de pourcentage, le taux s'applique sur la tranche du prix du bien